

R-4043-2018 : TEQ

Demande de renseignement n° 2 du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (« RNCREQ ») à HQD

PROGRAMMES MIEUX CONSOMMER

1. Références :

- (i) [B-0104](#), HQD Complément de preuve amendé
- (ii) [C-HQD-0009](#), HQD Complément de preuve

Demande :

- 1.1. Veuillez confirmer que les programmes d'efficacité énergétique offerts par HQD à ses consommateurs résidentiels se limitent aux six (6) programmes identifiés à la page 1 de la référence (i).
 - 1.1.1. Sinon, veuillez identifier tous les autres programmes d'efficacité énergétique offerts par HQD à ses consommateurs résidentiels, en fournissant pour chacun des informations similaires à celles qui se trouvent à la référence (i).
- 1.2. Veuillez confirmer que, parmi les six (6) programmes d'efficacité énergétique offerts par HQD à ses consommateurs résidentiels identifiés au document en référence, il y en a seulement deux — soit le programme Sensibilisation Mieux consommer (47.7 du Plan TÉQ) et le programme Résidentiel Programme Mieux consommer (47.8 du Plan TÉQ) — qui sont offerts à l'ensemble de consommateurs résidentiels.
 - 1.2.1. Sinon, veuillez identifier tout autre programme d'efficacité énergétique offerts par HQD à l'ensemble de ses consommateurs résidentiels, en fournissant pour chacun des informations similaires à celles qui se trouvent à la référence (i).
- 1.3. Veuillez confirmer que le programme Sensibilisation Mieux consommer est vouée à la sensibilisation uniquement, sans qu'aucune subvention ne soit offerte.
- 1.4. Veuillez confirmer que le programme Résidentiel Programme Mieux consommer (47.8 du Plan TÉQ) est le seul programme d'efficacité énergétique offert par le Distributeur à l'ensemble de ses consommateurs résidentiels qui n'est pas voué uniquement à la sensibilisation.

Citation (réf. (i), page 1) :

Aucune subvention n'est offerte, cependant, pour les produits économiseurs d'eau et d'énergie, Hydro-Québec offre à l'acheteur un escompte de volume à l'achat de 5 trousse et plus.

- 1.5. Veuillez confirmer que, à l'exception de l'escompte mentionné, aucune subvention ou aide financière d'un autre type n'est offerte dans le cadre de ce programme.**

Préambule :

Pour le programme Résidentiel Programme Mieux consommer (47.8 du Plan TÉQ), le référence (i) à la page 1 indique a) un surcoût des mesures d'entre 9\$ et 700\$ selon le produit, et b) un coût total des mesures d'entre 10\$ et 1 429\$ selon le produit.

- 1.6. Veuillez confirmer que, selon les pages 3 et 4 de la référence (i), les budgets consacrés pour le programme Sensibilisation Mieux et le programme Résidentiel Programme Mieux consommer sont de 2,6 millions par année par programme, pour chacune des cinq prochaines années. Sinon, veuillez présenter les budgets pour chacun de ces deux programmes, pour les cinq prochaines années.**
- 1.7. Veuillez confirmer que, selon les pages 3 et 4 de la référence (i), les gains en efficacité énergétique prévus pour ces deux programmes sont de 58 GWh/an pour le volet Sensibilisation, et de 109,7 GWh/an pour le volet « Résidentiel programme », les deux chiffres restant constants pendant les cinq prochaines années.**
- 1.8. Veuillez fournir une liste de toutes les mesures incluses dans le programme Résidentiel Programme Mieux consommer, en indiquant pour chacune :**
- **Le surcoût de la mesure,**
 - **Le coût total de la mesure,**
 - **Le coût évité par la mesure,**
 - **Le montant de la subvention offerte par le Programme,**
 - **Le nombre de participants prévu pour chacune des cinq prochaines années,**
 - **Le gain unitaire prévu en kWh/an, par participant et globalement, et**

- Le pourcentage du budget annuel du Programme y consacré.

1.9. Le référence (ii) à la page 6 fait référence aux « Programmes spécifiques Mieux consommer ». Veuillez fournir une liste de chaque « programme spécifique » inclu dans le Programme résidentiel Mieux consommer, en indiquant pour chacun :

- Les mesures couvertes,
- Le budget annuel,
- Les gains unitaire prévu en kWh/an, par participant et globalement, et
- Les résultats des tests TCTR, TP et TNT.

1.10. Veuillez expliquer la relation entre les coûts évités et le calcul du TCTR.

1.10.1. Si le coût évité d'énergie en hiver était révisé à la hausse par 25%, est-ce que cela affecterait les tests économiques des programmes en place? Le cas échéant, veuillez décrire les conséquences pour les tests économiques des programmes du secteur résidentiel.

PROGRAMMES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

2. Références :

- (i) [B-0104](#), HQD Complément de preuve amendé
- (ii) [C-HQD-0009](#), HQD Complément de preuve

Citation (réf. (i), page 1):

Pour les mesures de rénovation énergétique, le Distributeur offre une subvention correspondante au surcoût de la mesure. Dans le cadre de mesures complémentaires à Éconologis, l'offre du Distributeur correspond au coût total de la mesure. Toutefois, dans tous les cas, le client utilitaire de la mesure n'absorbe aucun coût.

2.1. À la page 1 de la référence (i) :

2.1.1. veuillez expliquer pourquoi la colonne « Programmes Ménages à faible revenu » indique « s/o » pour le coût total des mesures;

- 2.1.2.** veuillez expliquer pourquoi la colonne « Programmes Ménages à faible revenu » indique une seule valeur (1 000\$) pour le surcoût des mesures, et préciser à quelles mesures elle fait référence.
- 2.2.** La citation fait référence aux « mesures de rénovation énergétique » et aux « mesures complémentaires à Éconologis ». Veuillez expliquer en détail à quelles mesures font référence ces deux expressions.

RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS DE GES

3. Référence : [B-0104](#), HQD Complément de preuve amendé

3.1. Veuillez confirmer que HQD n'attribue aucune réduction brute en GES aux gains en efficacité énergétique. Sinon, veuillez préciser les réductions brutes en GES anticipées.

3.1.1. Le cas échéant, veuillez expliquer en détail pourquoi HQD considère qu'il n'y a aucune réduction en GES qui découle de ces gains en efficacité énergétique.

Préambule :

- a) Pendant une heure où le Distributeur achète sur les marchés externes, la réduction de sa demande mène à une réduction de ces achats sur ces marchés externes.
 - b) Les achats sur les marchés externes sont alimentés surtout par la production d'électricité de source fossile.
 - c) Pendant une heure où le Distributeur n'achète pas sur les marchés externes, la réduction de sa demande mène à une réduction de sa consommation d'électricité patrimoniale.
 - d) Lorsque le Distributeur ne consomme pas toute l'électricité patrimoniale à laquelle il a droit, le Producteur a l'occasion de vendre cette électricité patrimoniale non consommée en exportation.
 - e) Lorsque le Producteur augmente ses exportations vers les marchés de New York et de New England, la production d'électricité de source fossile dans ces zones est réduite.
- 3.2. Le Distributeur est-il en accord avec chacune des cinq affirmations mentionnées en préambule? Sinon, veuillez indiquer en détail pourquoi il ne l'est pas.**

- 3.2.1. Si la réduction de la demande en énergie au Québec mène, directement ou indirectement, à la réduction de la production d'électricité de source fossile, veuillez expliquer pourquoi aucune réduction des émissions de GES n'y est attribuée?**

RÉSEAUX AUTONOMES

4. Références :

- (i) [**B-0104**](#), HQD Complément de preuve amendé
- (ii) [**C-HQD-0009**](#), HQD Complément de preuve

Citation (réf. (i), page 1) :

Compte tenu que le coût des mesures en efficacité énergétique constitue une barrière très importante pour les clients des réseaux autonomes, l'aide financière vise à couvrir la totalité des coûts de chaque mesure.

- 4.1. À la page 4 de la réf. (i), on constate que, pour les Réseaux autonomes, le budget annuel des « Aides financières versées sur les projets implantés » est de 200 000 \$. La page 1 indique un coût de 2 800 \$ par projet.**
- 4.1.1. Veuillez préciser la (les) nature(s) de ces projets.**
 - 4.1.2. Veuillez préciser le nombre de projets prévu par année en réseaux autonomes.**
 - 4.1.3. Veuillez préciser comment le Distributeur décidera quels ménages bénéficieront de ce programme chaque année.**